SYNPA FO SECTION des commerciaux

AXA France

INTÉRESSEMENT : BIENVEILLANCE ET RAPIDITÉ !

Édito : « *Le dédain est la générosité du mépris* »

Victor Hugo

SOMMAIRE

- *Intéressement : Bienveillance et rapidité !*
- *Réponse de Diane Deperrois…*
- *Courrier à Jacques de Peretti.*

Le 4 juin dernier, FO a écrit au Président d'Axa France, Jacques de Peretti, pour lui demander qu'un supplément d'intéressement soit versé au bénéfice des salariés.

Il aura fallu attendre plus de 10 jours et non sans l'avoir interpelé directement, lors du Comité de Groupe France le 13 juin, pour qu'enfin le plus haut personnage de l'entreprise, bien qu'embarrassé pour l'occasion, daigne « répondre » à notre sollicitation. Enfin presque...

Cette réponse (voir page 3) est une leçon de choses, que ce soit sur la forme mais aussi sur le le fond.

Mais, préalablement il nous semble essentiel de vous rapporter combien la timidité, voire le détachement d'organisations syndicales, ont coûté à votre demande et combien ces comportements insipides ont été fort utiles au maître des lieux pour l'aiguiller quant aux suites à donner. Et il faut dire que Monsieur de Peretti a dû être totalement soulagé par l'attitude très « passive » de plusieurs syndicats dont un qui est allé jusqu'à indiquer : « *Ce n'est pas l'endroit pour parler de ça* ». Pour peu, ce n'était pas non plus la bonne personne...

Une attitude, à dire vrai, sans surprise. Déjà, lorsque nous avions **proposé une initiative commune** sur ce sujet, une initiative qui aurait dû pourtant faire l'unanimité, tant elle tombait sous le sens, aucun n'a jugé utile de la soutenir concrètement. Forcément, lorsqu'on est responsable de ce qui advient sur l'Intéressement/Participation, l'introspection et la lucidité agissent rarement comme exutoire à l'erreur.

Chacun peut se tromper, cela arrive et il est selon nous préférable de l'admettre plutôt que de s'entêter dans celle-ci, telle que le rappelle la maxime attribuée à Sénèque : *Errare humanum est, perseverare diabolicum (1)*». À vous de voir, s'il est utile d'accorder encore et encore votre confiance à des partenaires sociaux qui, une fois élus, n'entendent plus qu'une voix, celle de la Direction.

Mais revenons à la « réponse » de la Direction !

Tout d'abord, ce n'est pas Jacques de Peretti, à qui nous avions adressé cette correspondance, qui nous a fait l'honneur de nous répondre mais Diane Deperrois, DRH. Il est toujours surprenant d'écrire à Pierre et d'obtenir une réponse de... Paul, ou de Paulette.

Pour autant et bien que nous respections et la fonction de DRH et Diane Deperrois, la méthode nous semble cavalière, inappropriée, irrespectueuse pour tout dire. Ce n'est pas une question d'égo, mais une question de principe.

(1) *L'erreur est humaine, l'entêtement est diabolique*

Et les principes, bien que l'entreprise et ses dirigeants se drapent et se parent des plus vertueux, des plus saillants, en réalité ils n'en ont aucun.

La réponse apportée à notre correspondance, si tant est que nous puissions la qualifier de telle, démontre à quel point, la Direction, ignore, ou en langage du moment, ne calcule pas les salariés.

Les salariés, à aucun moment, la Direction n'y fait référence à l'exception d'un passage totalement surréaliste où il est mentionné que : « *la récente négociation du prochain accord d'intéressement... avec une adaptation des critères retenus* ***est de nature à permettre la prise en compte des souhaits exprimés en matière d'intéressement des collaborateurs*** *au regard de l'activité de l'entreprise*».

L'accord, fruit des souhaits des collaborateurs ?

Mais où donc l'entreprise a entendu que les salariés souhaitaient une adaptation des critères de l'accord d'intéressement ? Nulle part, sauf à considérer que les syndicats porteurs de voix, sont par transposition ou par essence, dépositaires de souhaits que personne n'exprime !

De deux choses l'une, ou la Direction ne comprend rien, ou elle se moque délibérément des collaborateurs de l'entreprise. Dans les deux cas cette assertion est totalement fantaisiste. Si les salariés souhaitent en effet un accord qui valorise leur contribution aux résultats de l'entreprise, ils sont en revanche totalement opposés à un accord qui leur fait perdre, chaque année, entre 1 500 et 2 000 € d'autant que les critères, encore une fois retenus vont produire, en décalé d'un an, les mêmes effets que ceux des deux derniers exercices.

Un intéressement conforme aux dispositions de l'accord !

Mais ce n'est pas fini, nous dire que le résultat 2017 est conforme aux dispositions de l'accord actuel résonne comme un aveu sur le caractère lacunaire de l'accord. Oui, en effet, il est conforme à son objet : Limiter autant que possible le versement au bénéfice des salariés.

Et cerise sur le gâteau, mentionner : « *qu'aucun élément exceptionnel pouvant impacter significativement le niveau d'intéressement 2017 n'est de nature à justifier le versement d'un supplément d'intéressement* » constitue le point d'orgue de toute l'estime que l'Entreprise porte aux salariés.

Peur de rien et surtout pas du vaudevillesque. D'un coté, versement d'un supplément de dividendes pour résultat exceptionnel et de l'autre évaporation totale de l'équivalent de la participation !

Un phénomène exceptionnellement... partisan.

Axa fait donc délibérément le choix des autres au détriment du choix des siens.

Et comme le disait en son temps Victor Hugo, « le dédain est la générosité du mépris ». Une formule qu'Axa conjugue à tous les temps et par tous temps.

Axa considère peut-être qu'elle pourra sans limite dans le temps exiger toujours plus des salariés sans avoir à les rétribuer comme il se doit.

C'est un pari aussi audacieux que de vouloir aller sur la Lune en pédalo !

Nous sommes persuadés que les salariés sauront trouver, le moment venu, la réponse adaptée !

Seul ce n'est pas simple, mais, avec vous, tout deviendra possible et en Novembre vous aurez l'occasion de réaliser que les souhaits des salariés prennent réellement forme en choisissant **FO**, pour le plus grand bonheur de Madame Deperrois, nous n'en doutons pas.

Pour notre part, nous ne renonçons pas !

Ce n'est ni dans notre ADN, ni dans notre nature.

Vous trouverez en page 4, notre nouvelle correspondance à destination de Mr De Peretti.

Direction des Ressources Humaines
AXA France

Madame Catherine LUTECETTE-BLANC
Monsieur Philippe GENSSE
FO

Nanterre, le 14 juin 2018

Madame le délégué syndical central, Monsieur le délégué syndical central,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 4 juin 2018 adressée à Jacques de Peretti relative à l'intéressement versé aux collaborateurs d'AXA France en 2018 au titre de l'exercice 2017 et à laquelle il m'a demandé de bien vouloir apporter une réponse.

Comme vous le savez, le caractère variable de l'intéressement pour un exercice donné est inhérent au dispositif même de ce mécanisme de rétribution. Pour l'année 2017, la baisse constatée par rapport à l'intéressement versé en 2017 au titre de l'exercice 2016 s'explique essentiellement par l'évolution du Chiffre d'affaire IARD en retrait par rapport à celui attendu et qui n'est pas compensé par le résultat opérationnel.

Aussi, l'intéressement versé cette année, pour être en retrait par rapport à l'année précédente, n'en demeure pas moins conforme aux dispositions de notre accord actuel.

En conséquence je suis au regret de vous indiquer que nous ne pourrons donner suite à votre demande de versement d'un supplément d'intéressement, aucun élément exceptionnel pouvant impacter significativement le niveau d'intéressement n'étant intervenu en 2017.

Enfin, la récente négociation du prochain accord d'intéressement AXA France pour la période 2018-2020, avec une adaptation des critères retenus, est de nature à permettre la prise en compte des souhaits exprimés en matière d'intéressement des collaborateurs au regard de l'activité de l'entreprise.

Je vous prie de recevoir, Madame le délégué syndical central, Monsieur le délégué syndical central, l'expression de ma considération distinguée.

Diane DEPERROIS
Directeur des Ressources Humaines d'AXA France

AXA France IARD - S.A. au capital de 214 799 030 euros - 722 057 460 R.C.S. Nanterre - AXA France Vie - S.A. au capital de 487 725 073,50 euros - 310 499 959 R.C.S. Nanterre - AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245 - AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre cedex - Entreprises régies par le Code des Assurances. AXA Assistance France - S.A. au conseil d'administration au capital de 26 840 000 euros - 311 338 339 R.C.S Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon - AXA Banque, S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 64 541 024 euros - 542 016 993 RCS Créteil. AXA Banque est intermédiaire en assurance pour le compte d'AXA France Vie et AXA France Iard - N° ORIAS 07 025 377 - AXA Banque Financement, S.A. au capital de 33 855 000 euros - 348 211 244 RCS Créteil. AXA Banque Financement est intermédiaire en assurance pour le compte d'AXA France Vie - N° ORIAS 07 025 368. Sièges Sociaux : 203/205 rue Carnot 94138 Fontenay Sous-Bois Cedex.

Monsieur le Président,

En date du 4 juin, nous vous avons écrit pour vous demander, qu'un supplément d'intéressement soit versé à tous les collaborateurs d'Axa France.

Le 13 juin, en l'absence de réponse, FO vous a de nouveau interpelé sur ce sujet à l'occasion du Comité de Groupe France.

Cette réponse nous l'avons obtenue le 14 juin. Étrangement, elle n'émane pas de votre main.

Peut-être s'agit-t'il de l'inclination du moment à la délégation ?

Pour autant, nous trouvons que la méthode n'est, ni courtoise, ni respectueuse et peu conforme aux valeurs du moment.

Nous sommes persuadés, qu'à l'avenir, votre attachement aux valeurs véhiculées par l'entreprise nous conduira à avoir le plaisir de vous lire, nous n'en doutons pas.

Mais abordons désormais la réponse qui nous a été faite.

Bien entendu, elle ne nous convient pas, pas plus qu'aux salariés d'ailleurs, qui comme nous, sont troublés, voire consternés par sa teneur.

Il est possible que notre demande eut été mal comprise ou que les résultats en gestation du premier semestre 2018 d'Axa France eurent été de nature à impuissanter votre volonté de répondre favorablement à notre demande.

Une inquiétude maintenant levée par votre communiqué de presse du 31 juillet avec un résultat semestriel opérationnel 2018 pour Axa France de 764 millions d'€, un résultat une fois **encore exceptionnel** en progression de 10 % par rapport à celui de 2017. Un résultat formidable.

Cela a d'ailleurs conduit Monsieur Buberl à la déclaration suivante : « *Je tiens à remercier l'ensemble de nos collaborateurs et partenaires pour ces performances et ces transformations majeures qui seront déterminantes pour créer de la valeur durable* ***tant pour nos clients que pour nos actionnaires*** ***».***

Une fois encore la valeur (durable pour l'occasion) créée, s'oriente vers les clients et les actionnaires !

Qu'est-t-il prévu pour les salariés ? Des remerciements appuyés et réitérés ! Fort bien.

Au cas où vous l'auriez oublié, le remerciement ne constitue pas une monnaie qui peut être utilisée pour régler ses achats, ni dans la zone euro ni ailleurs, hélas.

C'est pourquoi, vous le comprendrez fort bien Monsieur De Peretti, les éléments de réponse soutenus dans la correspondance du 13 juin nous semblent totalement hors-sol.

Tout d'abord, nous dire qu'aucun élément exceptionnel ne justifie le versement d'un supplément d'intéressement est pour le moins « culotté ». Il l'est suffisamment pour les actionnaires et il ne l'est point pour les principaux contributeurs aux résultats.

Pourquoi une telle différence de traitement ?

94 millions d'euros de bonus en dividendes d'un coté et de l'autre une baisse de 10 % de l'intéressement sur deux exercices.

Cette situation, à en croire la réponse, ne serait ni exceptionnelle, ni anomalique. Mais elle est exceptionnellement aberrante Monsieur le Président, il faut vraiment avoir perdu tout sens de la mesure pour prétendre le contraire.

Si les résultats de l'intéressement sont certes conformes aux dispositions d'un accord dénaturé, ils ne sont aucunement conformes à la juste répartition des richesses produites, comble de l'ironie par le personnel lui-même.

Ce que nous vous demandons est pourtant très simple. Considérer que l'engagement sans faille du personnel fasse l'objet d'une mesure exceptionnelle. C'est une question de justice sociale.

Le supplément d'intéressement que nous avons suggéré répond parfaitement à cette préoccupation pleine de sens et ce dans un cadre non contraignant.

Au-lieu de ceci vous nous répondez que le nouvel accord sera de nature à répondre aux souhaits exprimés par les salariés.

D'où tenez-vous cela ? Qui sont donc ces salariés mystères avec une prédisposition manifeste à se faire harakiri ?

Nous verrons bien l'an prochain ce que vont produire les grilles reconfigurées et bloquées en zone 8. Mais l'instant n'est ni à l'hypothèse ni à l'hypnose, mais à la reconnaissance pour en finir avec l'équation : implication maximum, rétribution minimum. Un concept gagnant/perdant dont l'entreprise sort systématiquement gagnante !

Vous devez, Monsieur le Président, nous vous le demandons, reconsidérer votre position.

Nous vous prions, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de notre considération du moment.

Pour FO,

Catherine Lutecette-Blanc Philippe Gensse